

CONVOICATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

NANOBIOTIX

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 322 571,70 euros
Siège social : 60, rue de Wattignies – 75012 Paris
447 521 600 R.C.S. Paris

Avis de convocation

Assemblée générale à caractère mixte 28 juin 2013

Il est rappelé à Mesdames et Messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'assemblée générale à caractère mixte qui se tiendra le **28 juin 2013 à 8 heures 30, au 39 rue Cambon, 75001 Paris**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- rapport de gestion du directoire - rapport du conseil de surveillance - présentation par le directoire des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours dudit exercice et sur les conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du code de commerce,
- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- quitus aux commissaires aux comptes et aux membres du directoire et du conseil de surveillance pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé,
- affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- examen des conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du code de commerce,
- ratification de la nomination à titre provisoire de Monsieur Alain Herrera en qualité de membre du conseil de surveillance,
- ratification de la nomination à titre provisoire de Seventure Partners en qualité de membre du conseil de surveillance,
- autorisation à donner au directoire en vue de l'achat par la Société de ses propres actions,

Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- autorisation à donner au directoire en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions,
- délégation à consentir au directoire à l'effet d'émettre et attribuer à titre gratuit des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise aux salariés et dirigeants de la Société,
- délégation de compétence à consentir au directoire à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions au profit (i) de membres du conseil de surveillance de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité que le conseil de surveillance viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales,
- délégation à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des salariés adhérant au plan d'épargne du groupe.

Il est rappelé que l'avis préalable de réunion de l'assemblée générale comportant le texte des projets de résolutions arrêté par le directoire a été publié au BALO du 24 mai 2013, bulletin n°62.

Modalités de participation à l'assemblée générale

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette assemblée.

Justification du droit de participer à l'assemblée

Il est justifié du droit de participer à l'assemblée par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, le **25 juin 2013** à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité teneur de compte.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de la carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Modes de participation à l'assemblée

L'actionnaire dispose de plusieurs possibilités pour participer à l'assemblée. Il peut (1) assister personnellement à l'assemblée ou (2) participer à distance en donnant pouvoir au président ou à toute autre personne physique ou morale de son choix, ou en retournant le formulaire de vote par correspondance.

1. Actionnaire souhaitant assister personnellement à l'assemblée :

— l'actionnaire au nominatif devra demander une carte d'admission à CM-CIC Securities, C/O CM-CIC Titres, 3 allée de l'Etoile, 95 014 Cergy Pontoise; s'il n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée, il pourra se présenter directement le jour de l'assemblée au guichet prévu à cet effet, muni d'une pièce d'identité.

— l'actionnaire au porteur devra demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres qu'une carte d'admission lui soit adressée.

2. Actionnaire ne pouvant assister personnellement à l'assemblée :

CM-CIC Securities tiendra, à l'adresse suivante 3 allée de l'Etoile, 95015 Cergy-Pontoise à la disposition des actionnaires, sur demande de leur intermédiaire financier, des formulaires de vote par correspondance ou par procuration.

Les demandes de formulaire de vote doivent parvenir à CM-CIC Securities, c/o CM-CIC Titres, 3 allée de l'Etoile, 95 014 Cergy Pontoise via l'intermédiaire financier de l'actionnaire, à l'adresse indiquée ci-dessus, six jours au moins avant la date prévue de l'assemblée, soit le **21 juin 2013** au plus tard.

Ne seront pris en compte que les formulaires de vote dûment remplis parvenus à CM-CIC Securities, c/o CM-CIC Titres, à l'adresse indiquée ci-dessus, trois jours au moins avant la date prévue de l'assemblée, soit le **25 juin 2013** au plus tard, et accompagnés de l'attestation de participation délivrée par les intermédiaires habilités, pour les actions au porteur.

Seules les notifications de désignation ou révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les désignations ou révocations de mandats, dûment signées et complétées, puissent être valablement prises en compte, elles devront parvenir à CM-CIC Securities, c/o CM-CIC titres au plus tard :

— la veille de l'assemblée, soit le **27 juin 2013** avant 15 heures (heure de Paris), pour les notifications effectuées par voie électronique à l'adresse suivante : mandat-ag@cmcic.com

— trois jours au moins avant la date de l'assemblée, soit le **25 juin 2013**, pour les notifications effectuées par voie postale.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Il est précisé que tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation :

— ne peut plus choisir un autre mode de participation ;

— peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Si la cession intervient avant le **25 juin 2013** à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Questions écrites

Tout actionnaire peut également formuler une question écrite. Ces questions devront être adressées :

— au siège social 60, rue de Wattignies, 75012 Paris, par lettre recommandée avec avis de réception, adressée au président du directoire,

— à l'adresse électronique suivante : investors@nanobiotix.com

au plus tard quatre jours ouvrés avant l'assemblée générale, soit le **24 juin 2013**, accompagnées d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Droit de communication des actionnaires

Tous les documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site de la Société www.nanobiotix.com.

Le directoire